Lundi 2 novembre 2020 à 8h50 devant l’entrée du portail de l’école un parent a refusé que son enfant porte un masque comme l’y oblige le décret du 29 octobre 2020.

En conséquence afin de respecter le protocole sanitaire et la santé de l’ensemble des autres usagers (enfants de la classe, enseignant, AESH, ATSEM…) les enfants sont accueillis dans la cour de l’école assis à 2 mètres de distance les uns des autres.

La hiérarchie est immédiatement prévenue de la situation qui perdurera jusqu'à l'arrivée d'une personne en capacité de gérer la situation générée par l’absence de consignes claires et qui dépasse le cadre de mes responsabilités.